

Commission *Entreprises et stratégies de marché* du 3 octobre 2024

Président : Gianluca Orefice

Synthèse

Le thème central de la réunion était « mesurer les efforts de recherche et développement et d'innovation des acteurs privés en faveur de la transition environnementale »

La mesure des dépenses de R&D des entreprises en faveur de l'environnement est réalisée via l'enquête annuelle R&D des entreprises du Sies. Elle est retraitée par le Sdes en y ajoutant les dépenses de R&D de la gestion des déchets radioactifs pour figurer dans les comptes économiques de l'environnement. En 2021, elles sont estimées à 4,2 milliards, soit 7 % du total des dépenses de protection de l'environnement et sont réalisées à 31 % par les administrations et à 64 % par les entreprises. Ces comptes sont transmis à Eurostat et respectent les périmètres des dépenses de protection de l'environnement du règlement européen révisé en 2014. Le périmètre de la R&D, défini dans le manuel de Frascati, prend en compte trois composantes principales de la dépense : l'investissement, le fonctionnement et la masse salariale. A la demande du Sdes, deux questions ont été ajoutées en 2021 dans l'enquête du Sies à la question de 2000 portant sur des dépenses de protection de l'environnement, pour identifier de manière séparée les dépenses de R&D dédiées spécifiquement à la lutte contre le réchauffement climatique et sur la gestion des ressources naturelles. Les différentes catégories considérées ne constituent pas une ventilation entre plusieurs types de dépenses additionnables. Les données collectées restent fragiles. Une même dépense ayant plusieurs finalités peut ainsi être déclarée plusieurs fois; inversement, l'introduction des nouvelles catégories en 2020 a pu conduire au changement de la catégorie utilisée pour déclarer une dépense de même nature, ce qui pose un problème d'interprétation des évolutions constatées.

Des bases et des pistes d'exploitation existent pour identifier le domaine environnemental dans des fichiers administratifs (de l'Agence nationale de la Recherche, des projets européens, base de brevets de l'Inpi) en particulier ceux dans lesquels des versements publics ont été alloués à la R&D ou à l'innovation et il convient pour cela de faire appel à un modèle de langage et d'apprentissage, ou à un travail de marquage. Les nomenclatures existantes (NABS d'Eurostat pour les crédits budgétaires publics de R&D, domaines disciplinaires du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, types de dispositifs mobilisés) ne permettent en effet pas d'identifier précisément les éléments concernant l'environnement. La Banque publique d'investissement (BPI France) a constitué des bases de données concernant les aides accordées aux entreprises, sur une période de 20 ans, afin de réaliser des travaux d'évaluation des politiques publiques. Elles sont accessibles via le CASD. Une de ces bases est dédiée à l'innovation. La mise en place d'une variable identificatrice permettra de suivre les aides futures et à venir liées à l'environnement, mais sans doute pas les rétropolations.

L'enquête Capacité à Innover et Stratégies existe depuis 1993. Sous règlement européen et conforme au manuel d'Oslo, elle vise à mesurer le poids économique de l'innovation en France, mais aussi à éclairer des aspects spécifiques du processus d'innovation (activités, financements, coopérations). Le renouvellement de l'enquête tous les deux ans est l'occasion d'échanges, au niveau européen à propos de l'évolution des modules obligatoires et facultatifs, et au niveau français lors d'un comité de concertation pour le choix de la traduction et des questions non obligatoires. Depuis 2020, un module dédié aux innovations ayant des bénéfices environnementaux porte sur l'introduction d'innovations à bénéfice environnemental sur l'identification des facteurs déterminant ces innovations. Il est envisagé d'introduire en 2024 des questions visant à identifier le rôle de différents paramètres liés au changement climatique dans l'innovation. Des demandes ont porté sur le maintien des questions portant sur les coopérations développées au niveau local et régional, ou sur l'introduction d'une question sur l'actionnariat salarié, qui permettrait des analyses plus riches que celles rendues possibles par des appariements sur le CASD. Le taux de réponse dépend néanmoins de la longueur du questionnaire, et les questions retenues font l'objet d'arbitrages.

Les travaux de l'OCDE sur l'innovation verte s'appuient essentiellement sur la création d'un laboratoire de micro-données au niveau international qui utilise les données sur les brevets, les marques déposées et les dessins industriels, les registres d'entreprises et les données de start-ups, mais aussi d'offres d'emploi. Même si ces bases ne sont pas parfaites - tous les brevets n'ont en particulier pas la même valeur ni la même qualité et toutes les inventions ne sont pas protégées par un brevet - elles permettent d'avoir une vision approximative de l'innovation environnementale et plus précisément de certains de ses sous-domaines et des caractéristiques des entreprises innovantes ; du côté des grosses entreprises, l'innovation est très concentrée ; il est aussi possible de décrire les start-ups vertes en huit sous-secteurs et d'analyser leurs modes de financement.

La Commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation (CNEPI) mène actuellement un projet d'évaluation des politiques d'innovation en faveur de la décarbonation, en lien avec le nombre grandissant de plans de relance et d'investissement nationaux et internationaux dans ce domaine ; elle vise à caractériser la position scientifique et technologique des pays de l'OCDE, et à évaluer les choix technologiques des pays et les dispositifs mis en place en France. Elle est à ce titre utilisatrice de données statistiques et en contact étroit avec les experts les produisant. Ce travail d'évaluation soulève des questions de méthode, de périmètre, révèle la complexité de relier les indicateurs statistiques aux objectifs des politiques qui mobilisent, de plus, des dispositifs multiples. Ce besoin de données va s'avérer croissant dans les années à venir.

Les échanges ont conduit à souligner la différence entre la mesure des efforts de R&D et d'innovation en faveur de l'environnement et celle des effets environnementaux des efforts de R&D et d'innovation. Etant donné le caractère incertain des effets des innovations, la séparation entre environnemental et non environnemental est souvent délicate : la R&D non environnementale peut avoir des effets environnementaux et inversement. L'évaluation de la dépense de R&D peut amener à compter deux fois une dépense de R&D qui a une double portée, et leur évolution est soumise à la requalification des périmètres d'entreprises qui requalifient la finalité de leurs dépenses. Il est difficile de faire le lien entre les innovations et leurs effets physiques. Le Service statistique public observe et mesure, d'un côté l'innovation, de l'autre des caractéristiques physiques, mais c'est surtout aux utilisateurs et chercheurs d'établir des liens. Enfin, les effets environnementaux de moyen et de long terme peuvent s'avérer contradictoires.

Il apparaît qu'il serait utile d'aider les personnes chargées de l'évaluation à progresser dans la qualification des effets des innovations pour mieux appréhender l'hétérogénéité de ses impacts, mais aussi de mettre en place une base de données centralisée à propos des aides existantes, et de souligner l'importance des enquêtes en particulier pour réaliser des appariements avec d'autres bases et tester des déterminants.

La consultation à propos de l'enquête filière que l'Insee propose de mener en 2026 a été lancée en avril 2024 par le Cnis en coordination avec l'Insee. Elle a permis de récolter dix-sept retours bien documentés, incluant la chimie, le médicament, l'agroalimentaire, la sidérurgie, l'énergie, la construction navale, le ferroviaire et l'informatique. Une enquête filière vise à décrire l'ensemble d'une chaîne de production, en intégrant dans l'échantillon les entreprises directement impliquées et celles gravitant autour, comme les sous-traitants. Actuellement, les filières automobile et aéronautique et spatiale sont enquêtées au niveau national tous les trois ans, il reste donc une place pour une filière en 2026. La Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee remercie les contributeurs et souligne que les échanges avec certains demandeurs ont été approfondis ; , Une enquête sur la filière du médicament, qui répond à un fort intérêt du ministère de la Santé et de la Drees, pourrait constituer une bonne candidate et faire une demande d'avis d'opportunité en 2025.

La commission s'est enfin prononcée sur cinq projets d'enquêtes pour renouvellement d'avis d'opportunité, et deux demandes de prolongation d'un an de l'avis d'opportunité. Les enquêtes Capacité à innover et stratégies, Filière aéronautique et spatiale, Situation des Associations, Observation des prix et des services dans l'industrie, Pratiques culturelles grandes cultures ont obtenu le renouvellement de leur avis d'opportunité. Plusieurs intervenants ont souligné l'importance du renouvellement de l'enquête Situations des associations, dont la dernière occurrence date de 2018, en particulier pour rendre compte des effets du Covid et de sa récurrence. La prolongation des enquêtes « Produits du charbon dans l'industrie sidérurgique (EPCIS) », et « Ferraille et vieille fonte » a été actée.